



Frais de garde

Ce mois-ci, la chronique s'adresse aux parents ayant des enfants à la garderie.

La fin de l'année approche et d'ici quelques temps ce sera la chasse aux factures pour produire nos déclarations de revenus. Plusieurs d'entre vous vont prendre avantage du crédit à la rénovation, mais il y a aussi un changement qui est passé sous les radars et qui pourrait faire une différence notable sur vos impôts.

Comme vous le savez probablement les garderies à 7 \$ permettent d'avoir un crédit d'impôt au niveau du gouvernement fédéral, mais pas au niveau provincial, tandis que les garderies non-subsidées sont déductibles auprès des deux paliers de gouvernement.

Dans les années passées, les familles de la classe moyenne utilisant une garderie non-subsidée étaient désavantagées même en tenant compte de ce crédit d'impôt. Le gouvernement provincial a donc augmenté les taux de crédit pour l'année 2009.

Vous pouvez d'ailleurs voir la comparaison à l'aide d'une magnifique calculatrice qui se trouve sur le site web suivant :

http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2009-2010/fr/Garde2009_Francais.html

Amusez-vous bien!

François Lincourt, CFA, Pl. Fin.
Directeur, Développement des affaires
Services d'investissement FÉRIQUE

Suggestions ou commentaires:
info@ferique.com

Les Fonds FÉRIQUE : il y a un peu de génie là-dedans.